

Prix reconnaissance 2017 – Foires aux questions

1. Comment dois-je faire parvenir un dossier de candidature?

L'inscription doit être faite par un collègue du candidat ou son gestionnaire, à partir du formulaire à cet effet, disponible sur notre site. Les formulaires doivent être envoyés à info@forumjeunes.gouv.qc.ca. Les candidats, sauf les gestionnaires, doivent être membres réguliers du Forum. S'ils ne le sont pas, ils peuvent le devenir gratuitement en s'inscrivant sur le site Internet du Forum, s'ils ont 35 ans ou moins. La grande majorité de nos membres réguliers sont également à l'emploi d'un ministère ou organisme gouvernemental dont le personnel est nommé sous la Loi sur la fonction publique. Pour savoir si vous pouvez être membre régulier, consultez les [Règlements généraux du Forum](#).

2. Comment faire pour être membre du Forum?

Pour être membre, il faut être âgé de 35 ans ou moins et travailler dans un ministère ou un organisme gouvernemental de la fonction publique québécoise. Par fonction publique, on entend, en grande majorité, les ministères et organismes dont le personnel est nommé suivant la Loi sur la fonction publique, ce qui exclut les réseaux de la santé et de l'éducation, les agences, les sociétés d'État et les entreprises du gouvernement. Pour savoir si vous pouvez être membre régulier, consultez les Règlements généraux du Forum. Pour vous inscrire, vous devez vous rendre sur la page d'accueil du site Internet du Forum et cliquer sur « Je m'inscris! », en dessous de « Connexion ».

3. Y a-t-il des frais pour devenir membre du Forum?

Non, l'adhésion est tout à fait gratuite et aucun frais annuel n'est exigé. La plupart des activités organisées par le Forum, en dehors du colloque annuel, sont sans frais.

4. Puis-je me présenter moi-même?

Non, la candidature doit être présentée par une tierce personne. Il n'est pas possible de se présenter soi-même.

5. J'ai présenté mon candidat l'année dernière, mais il n'a pas été retenu. Puis-je le présenter de nouveau cette année?

Oui absolument. Seuls les gagnants des Prix reconnaissance ne peuvent présenter leur candidature de nouveau.

6. Puis-je présenter le même candidat dans plus d'une catégorie?

Non. Une personne ne peut être présentée dans plus d'une catégorie annuellement.

7. Quelle est la longueur maximale du texte de présentation du candidat?

La longueur maximale du texte de présentation est **de deux pages, à interligne simple.**

8. Mon candidat a-t-il plus de chances si sa candidature est présentée par le sous-ministre de mon organisation?

Absolument pas. La personne responsable du dépôt de la candidature n'a aucune influence sur le traitement qu'aura le dossier.

9. De qui est composé le jury?

Trois jurys sont constitués pour apprécier les candidatures. Chacun des jurys est composé de trois individus :

- a. un ancien récipiendaire d'un Prix reconnaissance;
- b. un gestionnaire;
- c. un ancien membre du conseil d'administration du Forum.

10. Est-il possible d'avoir accès à la grille de correction dont se servent les membres des jurys?

Non. Cette grille a toujours été gardée secrète.

11. À quel moment je saurai si je suis retenu(e) comme finaliste?

Au cours des deux premières semaines du mois d'octobre.

12. De quelle façon le résultat des délibérations sera-t-il rendu public?

Le coordonnateur du Forum communiquera par courriel avec tous les candidats, que leur candidature soit retenue ou pas. De plus, les finalistes seront annoncés dans l'InForum ainsi que sur le site Internet du Forum des jeunes.

13. Qui contacter si j'ai d'autres questions sur les Prix reconnaissance ou le Forum?

Vous pouvez contacter madame Vanessa Paquet-Labbé, coordonnatrice du Forum des jeunes, par courriel à info@forumjeunes.gouv.qc.ca, ou par téléphone au 418 643-0875, poste 4469.